E/ICEF/2018/L.15* **Nations Unies**



Conseil économique et social

Distr. limitée 14 septembre 2018 Français

Original: anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration Deuxième session ordinaire de 2018 12-14 septembre 2018 Point 5 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

- Prend note du rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021;
- Prie l'UNICEF de revoir la présentation et le contenu dudit rapport afin de continuer à améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement, notamment en donnant un aperçu des financements et des besoins de financement en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, compte tenu des ressources ordinaires et des autres ressources ;
- Encourage l'UNICEF à continuer d'œuvrer de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour renforcer la collaboration dans le cadre des dialogues structurés sur le financement;
- Salue l'engagement pris par l'UNICEF, en étroite collaboration avec l'équipe de transition du Secrétaire général et d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées, d'appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, se félicite des exposés qui lui ont été présentés, assortis d'une analyse préliminaire des implications, notamment financières, de la résolution, et prie l'UNICEF de continuer de coopérer avec lui à cet égard en 2019, en lui communiquant régulièrement des informations à jour ;

^{*} Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (5 octobre 2018).





- 5. Rappelle sa décision 2018/5 et prie l'UNICEF de doubler la contribution qu'il verse dans le cadre de l'accord actuel de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conformément à la résolution 72/279, de verser dès que possible sa contribution pour l'année 2019, compte tenu du plan de mise en œuvre du Secrétaire général, en vue de déployer le nouveau système des coordonnateurs résidents le 1^{er} janvier 2019, et de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens à sa session annuelle de 2019;
- 6. Prie l'UNICEF de lui présenter, à sa session annuelle de 2019, des informations claires et transparentes sur la contribution du Fonds au financement du système des coordonnateurs résidents ;
- 7. Prie également l'UNICEF, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de collaborer avec l'équipe de transition du Secrétaire général afin de mettre au point une approche commune à l'échelle du système pour l'application de l'ensemble des modalités de financement énoncées dans la résolution 72/279, notamment le prélèvement d'une redevance, et de lui faire rapport à ce sujet à sa première session ordinaire de 2019;
- 8. Demande à l'UNICEF de revoir ses procédures de planification, de financement et de communication des résultats en vue de favoriser une collaboration efficace dans l'optique de la revitalisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de l'informer à sa prochaine session des ajustements à apporter.

2/2